CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29870** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2026**

ÉDITÉ LE 08/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/04/1995

Raison sociale : MGP BY ARTISAN DU BOIS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/04/2024

Sigle : MGP

Capital : 8 000

1 GEAY
37310 COURCAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS 1995B00262

Siret : 400 592 028 00015

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6106602-001

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 137034225M003

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 137034225M003

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 02 47 94 18 61 **Fax :**

Portable : 06 68 95 90 91

Responsabilité légale :
ARTISAN DU BOIS (851 518 142) / BLOC ANTHONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact@mgp-menuiserie.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 708 033 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	7	05/12/2024
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	7	21/12/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.